



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 24 juin 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présent : M. Marc TINCHON -

RESERVES, RECLAMATIONS ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEE du 21 MAI 2022

U16 D2 - POULE B

24194134 – AFCLL BETHUNE AFCLL – NORRENT/CAMBLAIN

Suite au rapport de l'arbitre, la rencontre n'a pu se jouer, BETHUNE ne pouvant présenter le listing papier, ni le listing foot compagnon. De ce fait, l'identité des joueurs n'a pu être vérifiée avant le coup d'envoi.

La Commission donne match perdu à BETHUNE AFCLL par forfait sur le score de 0 – 5.
Amende de 60 € (*Forfait lors des 3 dernières journées*).

FORFAITS

JOURNEES des 18 et 19 JUIN 2022

VETERANS A 7 – GROUPE B

Rencontre 23805379 : US BILLY BERCLAU / USA LIEVIN

Forfait de LIEVIN

BILLY BERCLAU bat LIEVIN par forfait - score 5/0.

Amende de 60 € à LIEVIN – 1er forfait

VETERANS A 11 – GROUPE 6

Rencontre 23804995 : AAE AIX / FC AVION REPUBLIQUE

Forfait d'AIX

AVION bat AIX par forfait - score 5/0.

Amende de 60 € à AIX – 1er forfait

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (**2 jours pour les matchs de coupe** ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Marc TINCHON